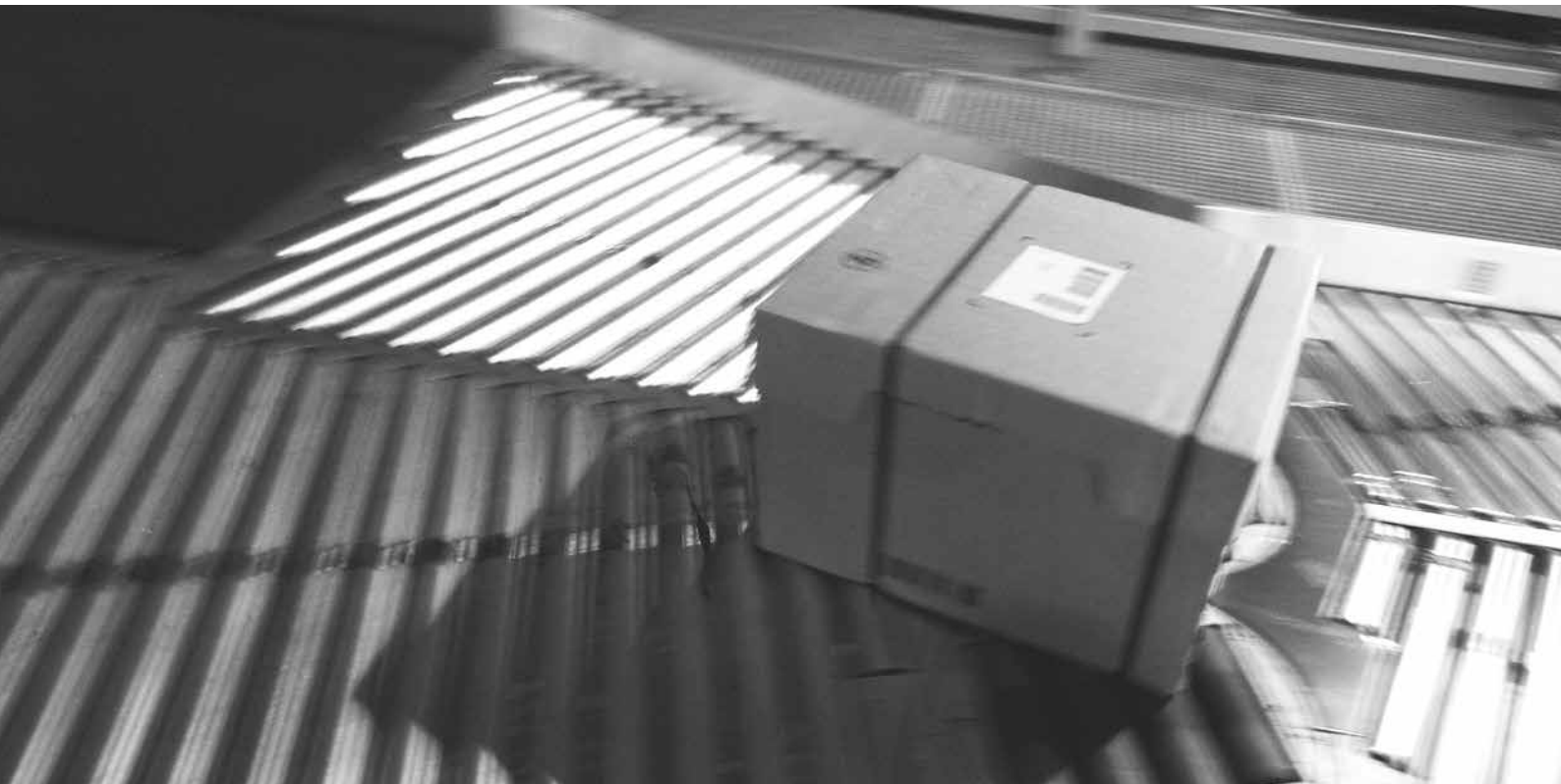


Conditions générales et catalogue des prestations



Conditions générales		CGL-2
Catalogue de prestations	A) Autres prestations de Siemens en lien avec nos produits	CGL-3
	B) Matériels et prestations fournis par le client	CGL-4
	C) Retrait des produits	CGL-5
	D) Conditions de livraison	CGL-6

Conditions générales

Les versions actuelles des conditions générales suivantes sont consultables sur:

www.siemens.ch/agb

- Conditions générales de livraison de Siemens Suisse SA pour le commerce de produits
- Conditions générales de livraison de Siemens Suisse SA pour des installations spécifiques au client
- Conditions générales de maintenance de Siemens Suisse SA

Annexe «Garantie de 5 ans» aux

- Conditions générales de livraison de Siemens Suisse SA pour le commerce de produits (Version 04.2020)
- Conditions générales de livraison de Siemens Suisse SA pour des installations spécifiques au client (Version 10.2018)

1. 1. Dispositions de garantie divergentes pour les produits suivants:

1.1 1.1 Produits concernés:

– Vannes, servomoteurs, moteurs de clapets et sondes.

1.2 1.2 L'extension de la garantie prévue au chiffre 2 suivant n'est pas applicable pour:

– software

2. 2. Garantie

En écartant les dispositions relatives à la garantie des articles 9.1 et 9.2 des Conditions générales de livraison de Siemens Suisse SA pour les produits, les dispositions suivantes s'appliquent:

2.1 A moins qu'il n'en ait été convenu autrement, le délai de garantie pour la livraison est de 60 mois. Il commence à courir dès le déchargement de la livraison au lieu de livraison suisse du commanditaire. Si l'envoi est retardé pour des raisons non imputables à Siemens, le délai de garantie échoit au plus tard 66 mois après l'annonce que la livraison est prête.

2.2 Pour les éléments de la livraison remplacés ou réparés, le délai de garantie est de six mois dès le remplacement ou la réparation si le délai de garantie pour l'objet de la livraison échoit plus tôt selon l'alinéa ci-dessus. Le délai de garantie échoit en tout cas au plus tard 66 mois après que le délai de garantie initial a commencé à courir.

En écartant les dispositions relatives à la garantie des articles 12.1 et 12.2 des Conditions générales de livraison de Siemens Suisse SA pour des installations spécifiques au client, les dispositions suivantes s'appliquent:

2.3 A moins qu'il n'en ait été convenu autrement, le délai de garantie pour la livraison est de 60 mois. Il commence à courir dès réception de la livraison. Si l'envoi est retardé pour des raisons non imputables à Siemens, le délai de garantie échoit au plus tard 66 mois après l'annonce que la livraison est prête pour réception.

2.4 Pour les éléments de la livraison remplacés ou réparés, le délai de garantie est de 6 mois dès le remplacement, la réparation achevée ou l'acceptation des éléments remplacés ou réparés si le délai de garantie pour la livraison échoit plus tôt selon l'alinéa ci-dessus. Le délai de garantie échoit en tout cas au plus tard 66 mois après l'annonce que la livraison est prête pour réception.

Selon le souhait du client et dans le cadre d'un accord séparé, Siemens fournit les prestations suivantes en lien avec la livraison du produit :

1. Ingénierie

- Élaboration de concepts de commande, de régulation et de signalisation sur la base des documents discutés et des schémas de principe.
- Génération et entrée du catalogue d'informations et d'états de tous les points de données, et définition de chaque point (adresse, texte d'information, texte d'état, temporisations, etc.) selon les indications du bureau d'études.
- Affectation des entrées et des sorties.
- Établissement d'un relevé des appareils périphériques.

2. Schémas

- Équipements de régulation et de commande.
- Schéma de principe et topologie.
- Schéma des circuits pour la force, la commande et la régulation (1 exemplaire).
- Intégration des schémas tiers fournis par l'installateur dans la représentation des circuits de courant (les schémas des brûleurs / chaudières, etc. ne sont pas redessinés).
- Attribution d'adresses MSR de points de donnée physiques si l'on utilise l'adressage normalisé de Siemens Suisse SA, Smart Infrastructure.
- Révision des schémas électriques (1 exemplaire) après mise en service de l'installation.

3. Armoire de commande (système)

- Fourniture d'armoire de commande câblée et prête.
- Fourniture franco chantier.
- Fourniture, montage et raccordement des composants électriques et électroniques nécessaires à la commande d'une installation fonctionnelle et destinés au montage dans l'armoire de commande, y compris l'alimentation de courant de grande intensité protégée pour les appareils extérieurs incluant une commande individuelle.
- Montage et raccordement des régulateurs destinés à l'armoire de commande.
- Livraison, montage et raccordement :
 - des composants pour la réalisation des commandes et des signalisations à distance.
 - des commandes d'appareils de tiers, par exemple machines frigorifiques, brûleurs, etc.
 - des schémas optiques.

Les appareils de tiers, pour lesquels le montage dans une armoire de commande est prévu, doivent être indiqués dans les spécifications de l'armoire de commande.

4. Serveur

- Montage du serveur y compris mémoire, interfaces et connexion sur bus.
- Raccordement de toutes les entrées et sorties du serveur (alimentation électrique, interfaces, appareils de commande, câbles de transmission).
- Raccordement des sous-systèmes au réseau et aux câbles de transmission.

5. Mise en service et test

- Mise en service des boucles de réglage et de commande, ainsi que des appareils indicateurs qui sont fournis par Siemens Suisse SA, Smart Infrastructure.
- Actionnement et contrôle de fonctionnement du capteur dans l'installation jusqu'à l'impression (ou jusqu'au traitement) dans le serveur du système de gestion de bâtiment (thermostats, relais d'installations de distribution, etc.).
- Contrôle du montage de l'ensemble de l'installation.
- Vérification de toutes les fonctions demandées.
- Contrôle des textes imprimés.
- Équilibrage des valeurs mesurées et grandeurs de réglage de toutes les valeurs réelles.

→ **La mise en service devra être commandée 14 jours à l'avance.** Les valeurs nominales et les paramètres que nous ne connaissons pas seront réglés sur la base de notre expérience, mais sans responsabilité de notre part.

6. Établissement des schémas

- Établissement des graphiques d'installation selon le standard de Siemens Suisse SA, Smart Infrastructure.

7. Documentation

- Description du système et mode d'emploi selon le standard de Siemens Suisse SA, Smart Infrastructure.
- Indications détaillées sur les mesures et travaux préparatoires à prévoir par l'installateur.
- Documentation DDC avec schéma de principe de l'installation et topologie.

Catalogue de prestations

B) Matériels et prestations fournis par le client (Version 01.2020)

Les matériels et prestations suivants ne sont pas compris dans le volume de livraison de Siemens et doivent donc être mis à disposition par le client à ses frais comme condition préalable à la prestation de Siemens :

1. Matériels à fournir par le client

(Liste non exhaustive)

- Contre-bridés pour vannes.
- Boîtiers de montage.
- Liaison et blocs de mesure pour le réglage de la pression.
- Dispositifs spéciaux de montage.
- Composants électriques de commande comme les disjoncteurs à maximum, interrupteurs, contacteurs, relais, etc.
- Prises encastrées, leviers de clapet, constructions spéciales pour montage.

2. Prestations fournies par le client

- Dimensionnement des câbles de signalisation et de puissance, contacteurs, disjoncteurs à maximum et lignes sur les schémas, pour la combinaison d'appareils de commande et pour les installations.
- Établissement des plans de câblage (listes de câblage).
- Le client s'occupe du contrôle et de l'exactitude fonctionnelle des schémas des appareils tiers. Le client est tenu de faire vérifier le schéma de commande et de réglage de Siemens Suisse SA, Smart Infrastructure, par le fournisseur tiers.
- Démontage des faux plafonds, des revêtements, déplacement de meubles, etc.
- Tout ouvrage de maçonnerie, de menuiserie, de plomberie et l'installation de chauffage
- Travaux de soudure et de plomberie,
- Mise en place d'échafaudages, d'échelles et de grues pour des travaux à plus de 2 mètres de hauteur.
- Mise à disposition d'un local pouvant être fermé et d'une place de parking sur le chantier.
- Le maître de l'ouvrage veille à ce que les monteurs et les techniciens puissent accéder en temps voulu aux locaux nécessaires.
- Informations à notre personnel quant aux conditions présentes sur le chantier.
- Déplacement des prises encastrées en temps utile.
- Montage et intégration d'appareils de régulation, vannes, gaines de protection, etc. dans des appareils tiers et des systèmes hydrauliques selon les instructions de montage de Siemens et des fournisseurs tiers
- Montage et câblage des sondes, vannes, organes d'asservissement, etc.
- Montage et raccordement d'appareils électriques.
- Tous les raccordements électriques et les éventuelles taxes de raccordement.
- Montage des tubulures de mesure, obturateurs, etc. fournis par l'installateur.
- Fourniture et déplacement des rails de montage pour armoires de commande.
- Livraison et montage des armoires de commande selon les indications de Siemens Suisse SA, Smart Infrastructure.
- Montage et câblage des sondes, vannes, organes d'asservissement, etc.

- Montage des sous-systèmes de la GTB, y compris les conduites de câble et bornes de connexion nécessaires, ainsi que le câblage de toutes les installations, jusqu'aux barres-bus des armoires des sous-systèmes fournies par l'installateur.
- Fourniture, pose et raccordement des câbles de connexion entre les sous-systèmes et les installations techniques aux barres-bus livrées par le fournisseur de Siemens Suisse SA, Smart Infrastructure, et montées par l'installateur dans les armoires des sous-systèmes.
- Fourniture et pose des câbles de transmission entre sous-stations (ligne de bus, selon les indications du chef de projet).
- Fourniture et pose des câbles pour l'alimentation secteur de toutes les parties d'installation de la GTB (230/400 V/ 50 Hz).
- Fourniture et pose des câbles de signalisation pour tous les appareils d'entrée et de sortie.
- Mise à jour de tous les schémas de principe par les différents spécialistes de la planification en fonction de l'état d'exécution définitif.
- Agencement et mobilier de la centrale de données.
- Coordination entre les entreprises travaillant sur la périphérie de l'installation.
- Mise à disposition d'une personne connaissant l'installation pendant toute la durée de la mise en service et d'un électricien compétent pour le test des points.

3. Travaux de préparation à effectuer (par le client) avant le début de la mise en service

- Équilibrages hydrauliques et aérauliques.
- Contrôle du système électrique et des armoires de commande à réaliser par le client.
- Réglage des groupes thermiques.
- Contrôle et modification éventuelle du sens de rotation des ventilateurs, des pompes, etc.
- Réglage des grilles de ventilation.
- Réglage préliminaire des clapets d'air et combinaisons avec les clapets parallèles.
- Mise en service des appareils extérieurs et des machines comme les brûleurs à mazout, les chaudières, les machines frigorifiques, etc.

Seule Siemens a le droit de décider du retrait des appareils et du remboursement des paiements. Il n'existe aucune obligation de retrait.

Les appareils livrés depuis plus d'un an ou ceux qui ne seraient plus compris dans le programme de fourniture ne sont pas retirés.

Le retrait n'est accepté qu'avec le formulaire de retour de Siemens SA dûment rempli.

1. Produits défectueux (retours sous garantie)

Même si un retour est effectué en raison d'une erreur de Siemens Smart Infrastructure, les points suivants doivent obligatoirement être respectés :

- Un produit ne peut être accepté que si son emballage est en parfait état.
- Le produit ne doit pas être endommagé.
- Le produit ou l'emballage ne doivent pas être tachés.
- Le retour doit être autorisé par l'administration de vente Siemens.
- La reprise d'un produit n'est acceptée qu'avec le formulaire de retour de Siemens SA dûment rempli.

2. Les règles suivantes doivent être respectées :

- Seuls les retours d'une valeur facturée nette d'au moins CHF 60.— sont acceptés.
- Un produit ne peut être accepté que si l'emballage du produit est en parfait état.
- Le produit ne doit pas avoir plus d'une année.
- Le produit doit, même s'il s'agit d'un produit Siemens, avoir été livré par Siemens.
- La déduction minimale d'un avoir est de 20 % de la valeur facturée, et au moins à CHF 60.— par commande, hors TVA, conformément aux CGV.
- Une note de crédit ne peut être établie qu'après réception et contrôle du produit à Steinhausen.
- Les produits spéciaux sans acceptation ne sont pas crédités.

3. Adresse pour les retours

En cas de retours, le numéro de commande de Siemens doit être indiqué. Le numéro de commande se trouve sur la facture et sur le bon de livraison de Siemens.

Siemens Suisse SA
Reprise de marchandise
Sennweidstrasse 47
6312 Steinhausen, Suisse

Catalogue de prestations

D) Conditions de livraison (Version 01.2020)

Les

Conditions générales de livraison de Siemens Suisse SA pour le commerce de produits

mentionnées en page 90 s'appliquent pour la livraison des produits.

Si des prestations supplémentaires sont commandées en plus des produits, les

Conditions générales de livraison de Siemens Suisse SA pour les installations spécifiques au client

mentionnées en page 90 s'appliquent.

Pour ces deux documents, les compléments suivants s'appliquent :

I. Prix

Établissement des schémas

Voir « Tarifs pour Engineering et coûts de mise en service d'installations CVC », voir plus haut, chapitre Prestations de services.

Mise en service et tests

Voir « Tarifs pour Engineering et coûts de mise en service d'installations CVC », voir plus haut, chapitre Prestations de services.

Frais d'expédition

Les frais d'expédition s'élèvent à CHF 15.— par livraison demandée et par adresse d'expédition.

Emballage, assurance et transport du système de gestion du bâtiment, selon le volume de livraison, sur le site de montage dans l'ouvrage à construire.

Les pièces à intégrer dans des armoires de commande sont expédiées franco au fournisseur d'armoires.

Travaux en régie

Si des travaux de préparation que le client aurait dû effectuer doivent être réalisés par Siemens, l'exécution de ces travaux sera facturée en régie :

Ceci vaut aussi en particulier pour :

- Déplacement de sondes, d'indicateurs, etc.
- Recherche et élimination de défauts de câblage et de tuyauteries dans des installations et des appareils que nous n'avons ni réalisés ni fournis.
- Application de plaquettes indicatrices.

Conditions de paiement, sauf accord contraire

Tous les prix s'entendent nets hors TVA.

Pour les commandes d'une valeur supérieure à CHF 50 000.—, les conditions suivantes s'appliqueront en dérogation aux conditions générales de vente infra :

- 30 % à la passation du contrat
- 30 % quand la marchandise est prête à être livrée
- 30 % à l'achèvement de la mise en service
- 10 % au terme de la mise en service ou règlement selon l'avancement des travaux.

Suppléments

Des frais supplémentaires sont facturés pour :

- Interruptions de la mise en service pour des motifs imputables au client.
- Modifications de toutes sortes exigeant des prestations ultérieures à cause de l'avancement du projet.
- Analyses de pannes, même durant la mise en fonction et la période de garantie, au cas où il ressortirait ensuite que les causes n'étaient pas dues aux composants que nous avons fournis.
- Temps de travail supplémentaire nécessaire pour des motifs imputables au client.
- Les prestations supplémentaires ou les réductions de prestations entraînées par des modifications des spécifications sont calculées sur la base du nombre d'installations dans le cahier des charges ou dans l'offre, dans la mesure où les modifications interviennent avant le début du traitement de la commande. Les modifications effectuées ultérieurement sont facturées en régie ou font l'objet d'une nouvelle offre. Une différence dans le nombre de points matériels ne donne pas droit à des réductions de prix si la fonctionnalité reste la même.
- Emballage, assurance et transport du système de gestion du bâtiment, selon le volume de livraison, sur le site de montage dans l'ouvrage à construire. Les pièces à intégrer dans des armoires de commande sont expédiées franco au fournisseur d'armoires.

II. Frais de transport et de livraison

Transport

Pour les pures livraisons de produits, les CGL du commerce des produits s'appliquent.

Délais de livraison

Selon l'échéancier ou en accord avec le chef de projet. Sous réserve des « CGL du commerce des produits et installations selon spécifications du client ».

Envois express

Les envois express ne peuvent avoir lieu qu'au départ d'entrepôts suisses, à condition que le matériel souhaité y soit stocké. La distribution est assurée par la Poste suisse.

Le poids limite est de 30 kg.

Les commandes doivent nous parvenir et être traitées avant 16 heures.

Les frais d'expédition s'élèvent à CHF 50.— par envoi.